



FORMATION 2026

COMMISSION DROIT PENAL, DROIT PENITENTIAIRE ET DROIT DE L'HOMME DE L'ORDRE DES AVOCATS TOULOUSE/EFA

**FORMATION INITIALE OBLIGATOIRE
PERMANENCES PENALES
(Seconde session pour les avocats n'ayant pas pu
suivre la première session)**

GARDE A VUE MAJEURS ET MINEURS

Lundi 12 octobre, de 9h00 à 12h00

**Pour les avocats des barreaux extérieurs - En visio :
Via zoom**

**Jessica GUY
Clémence DOUMENC**
Avocates Barreau de Toulouse

Gratuit

Pour les avocats du Barreau de Toulouse

Cette formation entre dans le champ de la formation initiale obligatoire de sorte qu'elle est obligatoire pour tous les avocats souhaitant s'inscrire sur la liste des permanences pénales (Bloc palais et Garde à vue).

Cette formation est dispensée uniquement en distanciel pour les avocats des autres barreaux.

Attention, afin de valider votre inscription, il conviendra de suivre l'intégralité des formations initiales obligatoires attachées à ces permanences et organisées en partenariat avec l'Ordre des Avocats de Toulouse, ainsi que les tutorats.

Conformément aux obligations relatives à la CLAJ signée par le Barreau de Toulouse, une fiche d'émargement sera adressée à l'entrée et à la sortie de la formation. Il convient donc de respecter les horaires des formations. Aucune dérogation ne pourra être acceptée.

Cette formation pourra également être suivie au titre de la formation continue pour les avocat(e)s souhaitant se maintenir sur la liste de ces permanences.

En
visioconférence
avocats
extérieurs au
barreau de
Toulouse

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52

Date de création : 27/08/2026
Mise à jour : 27/08/2026